

# Éducation à la vie affective et sexuelle : l'analyse des Juristes pour l'enfance

[Source : lesalonbeige.fr]

Par Michel Janva

Communiqué des JPE [Juristes pour l'enfance] :

Il y a quelques semaines, nous vous avons invités à vous rendre au CESE le 12 juin 2024 pour participer à la table ronde intitulé « Enfants : sujets de droits ou objets de droits ? », portant notamment sur l'éducation à la sexualité des enfants. Certains d'entre vous étaient présents et ont pu rencontrer notre juriste Matthieu Le Tourneur, qui représentait Juristes pour l'enfance.

Voici ce qu'il a retiré de cet après-midi :

« Dans l'hémicycle du palais d'Iéna à Paris, nous avons entendu en premier lieu des mineures (collégiennes et lycéennes) au sujet de la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Leurs propos étaient plutôt censés : elles ont par exemple insisté sur la nécessité d'adapter le contenu des formations en fonction de l'âge et ont déploré que l'éducation affective et relationnelle soit si peu abordée dans les formations dispensées dans le cadre scolaire, toute la place étant occupée par l'éducation à la sexualité. À l'heure où l'insistance est mise sur la prise en compte de la parole de l'enfant, il est à espérer que les réserves émises par les jeunes, premiers concernés, ne seront pas écartées par l'idéologie régnante.

La défenseure des droits Claire Hédon et le juge pour enfants Édouard Durand, corapporteur de la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants) ont ensuite débattu des moyens nécessaires pour préserver les enfants des violences sexuelles. Claire Hédon s'est prononcée pour l'existence d'une éducation sexuelle très tôt dans la vie de l'enfant. Le juge Durand, plus nuancé, a relevé la difficulté de trouver un consensus sur le contenu et le message que les adultes souhaitent transmettre aux enfants ».

Juristes pour l'enfance tient une nouvelle fois à souligner que les pédopsychiatres et médecins spécialisés dans le développement des stades psycho-comportementaux des enfants sont opposés à une éducation précoce à la sexualité. Aucune étude ne montre que celle-ci préviendrait les petits enfants contre la commission d'abus. La prévention d'abus ou leur dénonciation doit être faite au moyen de supports et d'outils dédiés et respectueux, qui ne peuvent consister en une éducation à la sexualité.

Matthieu Le Tourneur est intervenu pour alerter sur les violences sexuelles

entre mineurs, parent pauvre de la lutte contre les abus sexuels. Après avoir échangé avec chacun des intervenants, il leur a offert notre dernier ouvrage *Violences sexuelles entre mineurs : agir, prévenir, guérir*.

Nous remercions ceux d'entre vous qui ont répondu à notre appel, qui ont participé à cet évènement et qui ont pu intervenir en posant des questions pertinentes à la fin de la conférence.